



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2025/16

Date d'envoi de la convocation : 3 avril 2025
Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 10 avril 2025

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir Mme LAMY ; Mme PILLON, pouvoir à M. ROUVIER. ; Mme BAILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme GILI-TOS, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. TOUZOT, pouvoir à M. MAUGEIN.

Absent :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23
Représentés : 6

Votants : 29
Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte Financier Unique 2024,

Rapporteur : Monsieur Michel CHOTARD

L'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 a disposé que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du Compte Financier Unique, l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

En 2024, la commune a fait le choix de passer au Compte Financier Unique par anticipation.

Il s'agit donc cette année de la première présentation sous ce nouveau format.

Le budget de l'exercice 2024 pour lequel le CFU est soumis à l'approbation du Conseil Municipal s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat,

Et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés,

Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, passe la Présidence à Monsieur Michel CHOTARD et se retire de la séance pendant la présentation du CFU.

Le CFU présente les résultats suivants :

COMPTES FINANCIERS UNIFORMES 2024- EXECUTION DU BUDGET 2024- VILLE DE GENAY EN EUROS			
	BALANCE GENERALE	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (MANDATS ET TITRES)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 267 838,40	6 695 783,42
	SECTION D'INVESTISSEMENT	983 057,44	1 358 933,47
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	452 593,48
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	2 272 478,85
TOTAL (Réalizations + reports)		7 250 895,84	10 779 789,22
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
	SECTION D'INVESTISSEMENT	189 677,00	0
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 267 838,40	7 148 376,90
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 172 734,44	3 631 412,32
	TOTAL CUMULE	7 440 572.84	10 779 789.22

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025 (délibération suivante).

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **DONNER** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Genay.

Madame le Maire est invitée à rejoindre la séance.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'Unanimité</i>			

La Secrétaire,



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 15 avril 2025

- publication sur le site internet de la Ville le 15 avril 2025